

Objet : Prolongation de la convention d'occupation précaire pour le logement situé 4/6 rue des Bouleaux à Villeneuve d'Ascq

N° : VA_DEC2021_209
Service : Logement - Habitat

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Décidons

De prolonger la convention d'occupation précaire pour le logement de type 5 situé : 4/6 rue des Bouleaux à Villeneuve d'Ascq au profit de Madame DEMETRIO Olivia et Monsieur LEMESLE Nicolas.

La convention en date du 23 juin 2020 initialement prévue jusqu'au 8 avril 2021 est prolongée jusqu'au 19 mai 2021 dans des conditions identiques à celles énoncées dans la première convention.

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 01.1.1 Politique du logement, 06.3.1 Logement d'urgence

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 10 juin 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180146-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 22 juin 2021

Direction de l'Aménagement du territoire
Service Logement

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DU 9 avril 2020

Entre les soussignés,

La Commune de Villeneuve-d'Ascq, représentée par son Maire, Gérard CAUDRON, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu de la délibération n° VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la décision n°VA_DEC_124 en date du 6 avril 2021

Et

Madame DEMETRIO Olivia et Monsieur LEMESLE Nicolas domiciliés : 4/6 rue des Bouleaux à Villeneuve d'Ascq

Il a été convenu ce qui suit :

Par décisions n°VA_DEC2020_214 du 23 juin 2020, Monsieur le Maire de Villeneuve d'Ascq a, par délégation, mis provisoirement à la disposition de Madame DEMETRIO Olivia et Monsieur LEMESLE Nicolas, un logement situé 4/6 rue des Bouleaux à Villeneuve d'Ascq.

La convention d'occupation précaire, établie le 23 Juin 2020 prévoyait dans son article 2 – intitulé durée – que cette mise à disposition se terminerai le 8 avril 2021.

L'article 2 de cette convention est aujourd'hui modifié comme suit :

La présente convention est prorogée jusqu'au 19 mai 2021.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq
Le 10 juin 2021

Les occupants

Madame DEMETRIO Olivia
Monsieur LEMESLE Nicolas

Le Maire de Villeneuve d'Ascq

Gérard CAUDRON